



BTS Assistant de Manager : Épreuve E2

publié le 30/01/2011 - mis à jour le 07/02/2016

Les langues étrangères autorisées au BTS AM

Descriptif :

Les neufs langues autorisées au BTS Assistant de Manager sont les suivantes :

anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, japonais.

Les neufs langues autorisées au BTS Assistant de Manager sont les suivantes :

anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, japonais.

Documents joints

 fiche_d_aide_a_l_evaluation_lvb-2 (Word de 17.1 ko)

 fiche_d_aide_a_l_evaluation_lva-2 (Word de 17.7 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.